CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 9 septembre 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 9e jour du mois de septembre 2019, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, madame la conseillère Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents. Madame la conseillère Natasha Desbiens est absente.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de silence
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 26 août 2019
- 4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'août 2019
- 5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1087 Tarification
- 7. Adoption du règlement sur la gestion contractuelle numéro 2019-1084
- **8.** Adoption du règlement concernant la régie interne des séances du conseil municipal numéro 2019-1085
- **9.** Adoption du règlement sur les modalités de publication des avis publics numéro 2019-1086
- 10. Achat au fonds de roulement
- **11.** Honoraires études pré-conceptuelles Garage municipal

TRAVAUX PUBLICS:

- 12. Déneigement de la route des Trois-Saults 2019-2021
- **13.** Location d'un chargeur sur roues
- 14. Autorisation de dépenses Matériaux Parc des Saphirs

URBANISME:

- 15. Dérogation mineure 24, rue Vézina
- **16.** Dérogation mineure 138, rue des Dunes
- 17. Acceptation provisoire des travaux Domaine de l'Érablière

LOISIRS:

- 18. Subventions organismes de Boischatel
- Autorisation de signature Entente pour la fourniture de bière à l'Aréna de Boischatel

DIVERS:

- 20. Période de questions:
 - 20.1 Membres du Conseil
 - 20.2 Public
- 21. Levée / Ajournement

2019-09-218 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2019-09-219 3. Adoption du procès-verbal du 26 août 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 26 août 2019 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2019-09-220 4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'août 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'août 2019, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

2019-09-221 5. <u>Période de questions générales sur des sujets ne touchants pas l'ordre du jour :</u>

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Usine d'eau potable

De la part de l'assistance :

Aucun commentaire

La période de questions a débuté à 20h01 et s'est terminée à 20h02.

ADMINISTRATION

2019-09-222 6. <u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1087 -</u> Tarification

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-1087 modifiant le règlement sur la tarification de différents services municipaux numéro 2017-1035.* Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

2019-09-223 7. Adoption du règlement sur la gestion contractuelle numéro 2019-1084

Considérant qu'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ciaprès appelée « C.M. »);

Considérant que l'article 938.1.2 C.M. a été modifié, le 1er janvier 2018 (L.Q. 2017, ch. 13), obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

Considérant que la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

Considérant qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus obligatoirement à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, ce qui ne signifie pas pour autant que la Municipalité ne peut pas recourir à ce mécanisme si elle le désire ;

Considérant que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 26 août 2019 ;

Considérant que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats en bas du seuil prévu par la loi et obligeant l'utilisation de l'appel d'offres public ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement que le *Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2019-1084* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2019-09-224 8. Adoption du règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal numéro 2019-1085

Considérant que les articles 150 et 491 du Code municipal du Québec permettant au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil municipal et le maintien de l'ordre durant les séances ;

Considérant que le Règlement numéro 2006-824 et tous autres règlements ou résolutions ayant pour objet de définir les règles de régie interne de la Municipalité de Boischatel doivent être abrogés et remplacés ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 26 août 2019 ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que le *Règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal numéro 2019-1085* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2019-09-225 9. <u>Adoption du règlement sur les modalités de publication des avis publics</u> numéro 2019-1086

Considérant que l'article 433.1 du Code municipal du Québec permet à la Municipalité d'adopter un règlement concernant les modalités de publication de ses avis publics ;

Considérant que lorsqu'un tel règlement est en vigueur, le mode de publication qu'il prévoit, a préséance sur celui qui est prescrit par les articles 431 à 433 ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale ;

Considérant qu'un règlement adopté en vertu de l'article 433.1 du Code municipal du Québec ne peut être abrogé mais il peut être modifié ;

Considérant que avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 26 août 2019 ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le *Règlement sur les modalités de publication des avis publics numéro 2019-1086* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2019-09-226 10. Achat au fonds de roulement

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir un nouvel ordinateur pour la coordonnatrice en gestion financière ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement que le Conseil autorise l'achat d'un nouvel ordinateur pour un montant maximum de 1000 \$. Cette somme sera prise au fonds de roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de 3 ans.

2019-09-227 11. <u>Honoraires études pré-conceptuelles – Garage municipal</u>

Considérant la résolution numéro 2019-03-59 relative au mandat de réalisation d'une étude préconceptuelle pour vérifier la faisabilité de construire un garage de mécanique pour le Service des travaux publics ;

Considérant la nouvelle proposition d'honoraires de monsieur Carlo Peirolo de la firme Atelier 21 inc. en date du 26 août 2019 ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de confirmer le mandat de la firme Atelier 21 inc. pour l'étude de faisabilité du projet de garage municipal, au montant estimé de 6 300 \$, plus les taxes, qui sera compensé par le fonds général en attendant un règlement d'emprunt à cet effet.

TRAVAUX PUBLICS

2019-09-228 12. Déneigement de la route des Trois-Saults 2019-2021

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'octroi d'un contrat pour le déneigement de la route des Trois-Saults ;

Considérant la demande de prix effectuées par le directeur des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser l'octroi du contrat de déneigement de la route des Trois-Saults à Déneigement Michel Bédard inc. pour un montant 16 786.30 \$, taxes incluses pour les hivers 2019-2020 et 2020-2021.

2019-09-229 13. Location d'un chargeur sur roues

Considérant que le Services des travaux publics désire louer un chargeur sur roues pour la saison hivernale ;

Considérant la demande de prix effectué par le directeur des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter l'offre de de la compagnie Micanic et d'autoriser une dépense pour la location d'un chargeur sur roues pour 4 mois (1er décembre 2019 au 30 mars 2020) pour un montant mensuel 3 125.00 \$, plus les taxes.

2019-09-230 14. Autorisation de dépenses – Matériaux Parc des Saphirs

Considérant que le Service des travaux publics doit procéder à l'achat de matériel de tuyauterie pour la construction de la patinoire couverte du Parc des Saphirs ;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat de matériel de tuyauterie pour un montant n'excédant pas 15 000 \$.

URBANISME

2019-09-231 15. Demande de dérogation mineure – 24, rue Vézina

Considérant le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel ;

Considérant la demande de dérogation mineure obtenue pour le lot 5 254 766 afin de rendre réputée conforme l'empiètement de l'avant-toit du garage attaché à une distance de 0,1 mètre de la ligne latérale de lot au lieu de 0,3 mètre tel que prévu à l'article 108 du règlement de zonage # 2014-976 ;

Considérant que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme le 13 août 2019 ;

Considérant l'étude faite par les membres du Conseil municipal sur cette demande :

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure telle que présentée.

2019-09-232 16. Demande de dérogation mineure – 138, rue des Dunes

Considérant le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel ;

Considérant la demande de dérogation mineure obtenue pour le lot 5 945 784 afin de rendre réputée conforme la construction d'une remise à une distance de 0.6 m de la ligne avant secondaire alors que cette construction n'est pas autorisée dans la marge avant secondaire tel que prévu à l'article 108 du règlement de zonage # 2014-976 ;

Considérant que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme le 13 août 2019 ;

Considérant l'étude faite par les membres du Conseil municipal sur cette demande :

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure telle que présentée.

2019-09-233 17. Acceptation provisoire des travaux – Domaine de l'Érablière

Considérant que les travaux d'infrastructure des rues des Tilleuls, des Onyx et de l'Érablière sont complétés dans le cadre du développement résidentiel Domaine de l'Érablière :

Considérant la recommandation de la firme Génio, experts-conseils en date du 4 septembre 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir cette acceptation de la part de la firme d'ingénierie afin de commencer à émettre des permis de construction dans ce secteur :

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la réception provisoire des travaux et de plus, d'autoriser le Service de l'urbanisme à émettre les permis de construction pour les rues de l'Érablière, des Tilleuls et des Onyx du Domaine de l'Érablière.

LOISIRS

2019-09-234 18. Subventions organismes de Boischatel

Considérant la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes à but non lucratif;

Considérant que plusieurs demandes de soutien par différents organismes reconnus par Boischatel ont été reçues ;

Considérant la recommandation de la direction du Service des loisirs et de la culture :

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le versement des subventions aux organismes de Boischatel, selon la liste soumise par le Service des loisirs et de la culture.

2019-09-235 19. <u>Autorisation de signature – Entente pour la fourniture de bière à l'Aréna de Boischatel</u>

Considérant qu'il est opportun d'offrir la vente de bière à l'Aréna de Boischatel ;

Considérant que le coordonnateur du Service des loisirs et de la culture a effectué une demande de prix et que la brasserie Labatt a présenté une offre de prix avantageuse ;

Considérant la recommandation de la direction du Service des loisirs et de la culture :

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer une entente pour la fourniture de bière à l'Aréna de Boischatel pour une durée de 4 ans avec la brasserie Labatt.

DIVERS

20. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

Aucun commentaire

La période de questions a débuté à 20h08 et s'est terminée à 20h08.

2019-09-236 21. <u>Levée de l'assemblée</u>

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h09.

ASSISTANCE: 1 personne		
Benoit Bouchard	Daniel Boudreault	_
Maire	Greffier-trésorier adjoint	

[«] Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 30 septembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 30e jour du mois de septembre 2019, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 2. Autorisation de dépenses Gala reconnaissance
- 3. Autorisation de dépenses Génératrice poste de pompage des Émeraudes
- **4.** Acquisition d'un camion « pick-up » *TP-2019-17 B*
- 5. Patinoire du parc des Saphirs Directives de changement
- 6. Embauches
- 7. Période de questions:
 - 7.1 Membres du Conseil
 - 7.2 Public
- 8. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2019-09-237 1. Adoption de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

Considérant que la *Loi sur les normes du travail* prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

Considérant que la Politique actuelle de la municipalité doit être mise à jour ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'adopter la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*, comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

2019-09-238 2. <u>Autorisation de dépenses – Gala reconnaissance</u>

Considérant que le service des loisirs et de la culture désire organiser le Gala sur le bateau de croisière Louis Jolliet ;

Considérant la demande de prix du coordonnateur des loisirs et de la culture ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser l'organisation du Gala reconnaissance 2019 sur le bateau de croisière Louis Jolliet pour une somme de 20 117.50 \$, taxes incluses.

2019-09-239 3. Autorisation de dépenses – Génératrice poste de pompage des Émeraudes

Considérant qu'il est nécessaire de changer la génératrice au poste de pompage des Émeraudes :

Considérant que ce changement apporte des modifications significatives au poste de pompage et à son aménagement ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser les dépenses suivantes :

- L'acquisition d'une génératrice au montant de 21 730\$ plus les taxes à la compagnie Drumco énergie ;
- L'installation de la génératrice par Électricité des Laurentides inc. au montant estimé de 10 925\$ plus les taxes ;
- Une dépense 50 000\$ totale, taxes nettes incluses pour l'acquisition et l'installation de la génératrice ainsi que l'aménagement nécessaire au bâtiment et au terrain. Cette somme sera prise au fonds roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de cing (5) ans.

2019-09-240 4. <u>Acquisition d'un camion « pick-up » TP-2019-17 B</u>

Considérant que le service des travaux publics doit procéder au remplacement d'un véhicule de service et le remplacer par un modèle GMC 2500HD 4x4 2019 ;

Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant l'offre de prix de Cécil Bilodeau Autos Ltée ;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un camion pick-up GMC 2500HD 4x4 2019 chez le concessionnaire Cécil Bilodeau Autos Ltée selon les spécifications du véhicule et les équipements demandés, pour la somme de 69 304.08 \$, taxes nettes incluses.

Cette somme sera prise au règlement d'emprunt numéro 2019-1078 prévu à cet effet.

2019-09-241 5. A - Patinoire du parc des Saphirs – Directive de changement DC-S-01

Considérant la construction de la patinoire couverte du parc des Saphirs ;

Considérant la description des changements demandés aux travaux par l'équipe des professionnels au dossier afin de modifier la finition des structures d'acier et de bois :

Considérant que la directive de changement DC-S-01 a été estimé par l'entrepreneur au montant de 21 683.25 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser la directive de changement DC-S-01 du projet de patinoire du parc des Saphirs pour un montant de 27 560.47 \$, taxes et frais inclus.

2019-09-242 B - Patinoire du parc des Saphirs - Directive de changement DC-S-05

Considérant la construction de la patinoire couverte du parc des Saphirs ;

Considérant la description des changements demandés aux travaux par l'équipe des professionnels au dossier afin de modifier les formules de béton pour la dalle ;

Considérant que la directive de changement DC-S-05 a été estimé par l'entrepreneur au montant de 22 688.52 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser la directive de changement DC-S-05 du projet de patinoire du parc des Saphirs pour un montant de 26 216.56 \$, taxes et frais inclus.

2019-09-243 6. A - Embauche - Agente de secrétariat

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'une agente de secrétariat ;

Considérant la recommandation de la directrice générale adjointe/greffière-trésorière :

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder à l'engagement de madame Gabrianne Roy au poste d'agente de secrétariat, selon les conditions prévues à la convention collective.

2019-09-244

B- Embauches – Journaliers pour la saison hivernale

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'employés temporaires pour la saison hivernale ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'engagement de :

- Monsieur Jean-Philippe Croteau au poste de surveillant de neige et de journalier temporaire pour la période du 18 novembre 2019 au 11 avril 2020.
- Monsieur Denis Rhéaume au poste de journalier spécialisé temporaire pour la période du 14 octobre 2019 au 10 avril 2020.
- Monsieur Alex Beauregard au poste de journalier spécialisé temporaire pour la période du 14 octobre 2019 au 10 avril 2020, conditionnellement à l'évaluation médicale.

2019-09-245

C- Embauche – Préposés aux infrastructures récréatives

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche de deux préposés aux infrastructures récréatives ;

Considérant le processus de sélection des candidats ;

Considérant que les candidats rencontrent les exigences ;

Considérant la recommandation du directeur du directeur général ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de :

- Monsieur Jean Allard au poste de préposé aux infrastructures récréatives pour un contrat à durée déterminée de 3 ans.
- Monsieur Simon-Pierre Turmel au poste de préposé aux infrastructures récréatives pour un contrat à durée déterminée de 2 ans, conditionnellement à la réception d'un rapport médical favorable.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche.

7. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

Aucun commentaire

ASSISTANCE: 0 personne

La période de questions a débuté à 20h04 et s'est terminée à 20h04.

2019-09-246 8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h05.

Benoit Bouchard Daniel Boudreault
Maire Greffier-trésorier adjoint

[«] Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».